



**ACADÉMIE
DE LYON**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Loire

Division de l'élève

Saint-Etienne, le 24 janvier 2024

DIVEL 1 Actions éducatives

Affaire suivie par :

Véronique TRITON

Tél : 04 77 81 41 16

Mél : ce.ia42-affelnet6@ac-lyon.fr

11, rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne cedex 2

L'inspecteur d'académie-directeur académique des
services de l'éducation nationale de la Loire

à

Mesdames, messieurs, les directeurs d'écoles privées

s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : procédure d'affectation en 6ème dans les collèges publics de la Loire

Pour la rentrée 2024, j'affecterai les élèves en 6ème dans les collèges publics du département en utilisant la procédure informatisée, Affelnet 6ème.

Je souhaite porter à votre connaissance les modalités de mise en œuvre qui vous concernent.

Les responsables légaux des élèves de votre école qui souhaiteraient que leur enfant intègre une classe de sixième dans un collège public de la Loire, s'adresseront au principal du collège de secteur correspondant à leur domicile à compter du 4 mars 2024.

Celui-ci saisira la demande (collège de secteur ou demande de dérogation à la carte scolaire) en fonction des vœux de la famille avant le 11 avril 2024, date de fermeture du serveur. La fiche à remplir leur sera transmise par le collège de secteur qui pourra importer la fiche élève directement.

Le résultat de l'affectation sera notifié à partir du 7 juin 2024.

Une note aux familles est disponible sur le site Internet de la DSDEN de la Loire, <https://www.ac-lyon.fr/loire-affectation-et-orientation-121928>

Je vous remercie de bien vouloir porter ces éléments d'information à la connaissance des familles afin qu'elles anticipent les démarches et se mettent en lien avec le collège concerné.


Thierry DICKELÉ

Pièce jointe: procédure Affelnet 6ème

Copie aux directions diocésaines de Saint-Etienne et de Lyon